

COMMUNE DE
CAZOULS-LES-BEZIERS

SEANCE DU 1^{ER} AVRIL 2026

N° 59/2026/5.2.3

Date convocation : 26/03/2026

L'an deux mille vingt-six et le premier avril à 18h00,
Le Conseil Municipal de la Commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Philippe VIDAL, Maire.

Présents :

Mmes AFFRE, BARACHE, BERLOU, BILLARDELLO, BONNET, CHAVARDEZ, GARCIA, JACOBBERGER, ROUQUET-TAFANI, TEAHUI, TUCA.

Mrs VIDAL, BACCOU, FEDERICO, FERREIRA, GUILLEMET, LAMIEL, MARIN, MARTIN, MONINO, OLRV, PEGURET, PRISE, RIEU, RUBIO.

Absents -Excusés :

Mme PALAZON

Procurations :

Mme BOFFA à M. LAMIEL, Mr DUPUY à M. FERREIRA, Mme SOULAGES à Mme BERLOU.

Elus en exercice : 29
Présents : 25
Absents : 1
Procurations : 3
Votants : 28

Objet : Office du Tourisme – Nomination des membres élus.

Secrétaire de séance : Carole BERLOU

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il y a lieu de désigner des membres du Conseil Municipal pour faire partie du Conseil d'Administration de l'Office de Tourisme, suite au renouvellement du Conseil Municipal.

Il propose :

- Mesdames CHAVARDEZ Béatrice, AFFRE Carole, BILLARDELLO Marlène, BOFFA Catherine,
- Messieurs RUBIO Fabien, FEDERICO Christophe.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir délibérer.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, par 28 voix pour,

DESIGNE les membres du Conseil d'Administration de l'Office de Tourisme de la Commune :

- Mesdames CHAVARDEZ Béatrice, AFFRE Carole, BILLARDELLO Marlène, BOFFA Catherine,
- Messieurs RUBIO Fabien, FEDERICO Christophe.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le Maire :

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.
- Informe qu'en vertu du décret N° 83. 1025 du 29/11/83 concernant les relations entre l'administration et les usagers (art 9) (J.O. du 03/12/1983) modifiant le Décret 65.25 du 11 janvier 1965 relatif aux délais de recours contentieux en matière administrative (Art 1 - A 16).
- La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif par le site Internet www.telerecours.fr dans un délai de DEUX MOIS à compter de la présente notification.
- Transmis au représentant de l'Etat, le

03 AVR. 2026

Pour extrait conforme,
Le Maire,



Philippe VIDAL

La Secrétaire de séance,



Carole BERLOU

REÇU EN PREFECTURE
1e 03/04/2026
Application agréée E-legalite.com